Le journal **a a a a** des gardons

Octobre 2013 • nº 8

sommaire



p 2-4 Dossier

■ Economie d'eau et réduction de la pollution, l'affaire de tous



p 5

PAPI 2013-2016 – un engagement renouvelé en matière de réduction du risque inondation



p 6

 L'entretien des Gardons, une nécessité du quotidien



p 7 Dossiers en bref



■ Le retour de la Loutre d'Europe





Etablissement Public Territorial de Bassin



édito

Economie d'eau et réduction de nos pollutions, un projet commun

printemps exceptionnellement pluvieux de 2013 ne doit pas nous faire oublier que le bassin versant est en situation de forte tension sur la ressource en eau. Le dossier du journal de 2012 nous rappelait cette situation et en donnait les éléments de compréhension. Le dossier de cette année passe à l'action en détaillant les démarches en cours pour la lutte contre les pesticides et pour les économies d'eau, que ce soit à l'échelle des communes comme de nos jardins. Il précise également les efforts engagés par **les professionnels** pour améliorer la qualité des eaux. C'est bien cette approche que défend le SMAGE des Gardons, celle où chacun participe au projet commun. Nous sommes donc particulièrement satisfaits de placer l'habitant au centre de la démarche en publiant des livrets de sensibilisation avec des propositions de solutions à destination des jardiniers.

Loutres et aloses de retour, des efforts récompensés

Le retour des poissons migrateurs sur le bas Gardon (cf. journal 2012) semble, cette année encore, se confirmer avec des premières mesures très encourageantes sur le suivi des aloses à Fournès. En effet, elles sont arrivées avec beaucoup de retard mais elles sont venues en nombre! La rubrique « Gardons nature » s'attache à décrire le retour d'une autre espèce emblématique de nos cours d'eau, la loutre d'Europe. La recolonisation de ces espèces patrimoniales, aux côtés desquelles vivaient nos anciens, met bien en évidence que nos efforts de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques portent leurs fruits. Au-delà même de notre regard naturaliste, ce retour contribue à valoriser l'image de notre territoire et bénéficie à un tourisme respectueux de l'environnement.

Une équipe verte, « aux petits soins » de nos cours d'eau

Depuis 6 ans déjà, le SMAGE des Gardons a mis en place une équipe verte pour assurer l'entretien de nos cours d'eau. En complément des travaux réalisés par l'intermédiaire d'entreprises, 6 agents du SMAGE des Gardons contribuent directement à la gestion des 1200 km de cours d'eau dont nous avons la charge. Particulièrement réactive et polyvalente, comme on a pu le constater après les crues de ces dernières années, elle ne ménage pas ses efforts et assure un travail de qualité. L'équipe verte est une des grandes satisfactions de notre syndicat.

Agir et préparer l'avenir

La signature du PAPI 2 (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations), le 16 mai 2013, marque la continuité dans l'effort de prévention des inondations sur notre bassin versant. Après un premier PAPI qui a vu 46 millions d'euros investis sur notre territoire et d'excellents résultats, c'est une seconde démarche dotée de 28 millions d'euros sur 2013-2016 qui permettra de poursuivre la dynamique engagée. En parallèle au PAPI, l'année 2013 est également marquée par la réactualisation à mi parcours du contrat de rivière et la poursuite de la révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Une validation est prévue par la CLE en fin d'année. En conséquence, la construction de la politique de l'eau du bassin (SAGE) et l'élaboration de programmes d'actions donnent le mot d'ordre : Agir aujourd'hui oui !, mais en préparant l'avenir!

JACQUES LAYRE

Le Président du SMAGE des Gardons



DOSSIER

0

Economie d'eau et réduction de la pollution,

l'affaire de tous

L'eau est un bien précieux que l'on doit protéger : en utiliser le juste nécessaire et la polluer le moins possible.

Ce défi s'adresse à tous : aux communes, aux particuliers et aux professionnels (industriels, agriculteurs, artisans et entrepreneurs).

Neuf Communes pilotes

Le SMAGE des Gardons a lancé en 2011 une prestation d'animation (confiée à la FD CIVAM¹ du Gard), pour accompagner les communes volontaires dans la réduction ou la suppression des produits phytosanitaires et les économies d'eau sur les espaces communaux (espaces verts et voirie). Cet accompagnement s'articule autour de 2 axes :

- aider méthodologiquement les communes suivant la procédure décrite au Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).
- communiquer auprès des habitants du bassin versant des Gardons pour une gestion écologique et économe de l'eau (conférences, livrets pédagogiques).

Après la participation de Saint Quentin la Poterie, La Grand Combe et Massillargues-Atuech en 2010, les communes de Saint Christol les Alès, Lédignan, Cardet, Lézan, Saint Etienne Vallée Française, Vallabrègues... se sont jointes à cette démarche. Elles font désormais partie de la petite centaine de communes engagées dans ce type d'action à l'échelle régionale. La liste devrait s'allonger prochainement grâce à un partenariat avec le Syndicat du Galeizon et les communautés de communes de la Vallée Longue et du Grand Combien.

Sur ces communes, élus et services techniques travaillent à la suppression immédiate ou à court terme (3-5 ans) de l'utilisation des pesticides sur les espaces publics. Les principales solutions explorées consistent à :

- accepter l'herbe partout où c'est possible, le plus souvent avec fauche (idéalement retardée pour favoriser la biodiversité),
- moduler et diversifier l'entretien des espaces selon leur fréquentation (d'une esthétique très maîtrisée à plus naturelle). C'est ce que l'on appelle la gestion différenciée.
- rechercher des méthodes de substitution au désherbage chimique (brosses métalliques, outils de raclage ou de binage, désherbeurs thermiques...),
- adopter de bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts : choix d'espèces pluriannuelles adaptées au climat et au sol, paillages, taille douce...

Il n'y a pas de solution miracle, c'est pourquoi ces démarches impliquent un engagement fort - en temps de travail notamment - mais également un changement de mentalité qu'il convient d'accompagner pour parvenir à l'acceptation de l'herbe et d'une esthétique plus naturelle des espaces verts par les populations.



M. VEZILIER, conseiller municipal, délégué à l'environnement à Saint Christol les Alès.

« La commune de Saint Christol les Alès s'est lancée dans un PAPPH. Il s'agit de mener un diagnostic sur les espaces communaux et les pratiques d'entretien. Le plan débouche sur un programme d'actions articulé autour de la mise aux normes (équipements, formation), de la définition d'une gestion différenciée, de l'achat de matériel de désherbage alternatif et d'un plan de communication à l'attention de la population.

Nous ne pouvons plus nous contenter de voir les autres agir, chacun doit se mobiliser! »





Conférence « objectif 0 pesticide dans les cimetières méditerranéens » au Pont du Gard

Stades et cimetières, une gestion particulière

Les stades et les cimetières sont les deux types d'espaces publics sur lesquels la suppression des pesticides peut être techniquement difficile. Pour tenter de dégager des pistes d'actions, le SMAGE a organisé une journée régionale sur le thème « cimetières sans pesticides » le 13 novembre 2012, qui a rassemblé plus de 200 élus et agents de la région.



Démonstration de désherbeuses mécaniques

Habitants du bassin versant des Gardons, à vous de jouer!

Parce que chaque habitant, jardinier amateur et/ou simple usager des espaces verts, peut changer ses pratiques et son regard, le SMAGE des Gardons édite des livrets pédagogiques à destination de tous les habitants situés sur le bassin versant des Gardons sur le thème du jardinage respectueux de la ressource en eau.

Livret « Mon jardin d'agrément au naturel »

Le SMAGE des Gardons avec l'appui de la FD CIVAM du Gard et de Florence BINESSE (cabinet ENFORA) vient d'éditer un livret destiné aux jardiniers amateurs, intitulé « Mon jardin d'agrément au naturel, économe en eau et sans pesticides ».

Ce guide présente les principes d'un jardin d'ornement méditerranéen et écologique: liste des espèces adaptées, méthodes d'implantation et d'entretien, modes de gestion des herbes spontanées, des maladies et ravageurs...

Les principes d'un jardin écologique et économe en eau sont abordés de manière très concrète : paillage, choix des essences, conception des espaces, soins à la plantation et entretien...

Une partie importante est également consacrée à la **palette des végétaux méditerranéens**, adaptés et résistants à notre climat : arbres, arbustes, vivaces et alternatives au gazon ; classés en fonction de l'exposition, de la résistance à la sécheresse et au froid, du type d'utilisation, de croissance et d'intérêt ornemental... La majorité des végétaux sont illustrés par des photos.

Les deux dernières parties traitent de **la flore spontanée** (ou herbes indésirables qui ne le sont pas obligatoirement !) et des **ravageurs et maladies**. Il s'agit pour le jardinier amateur d'identifier les attaques éventuelles et d'y remédier par de bonnes pratiques :



- ne pas utiliser d'engrais mais des amendements organiques, **soigner le sol** et ne pas hésiter à pailler,

- implanter des végétaux adaptés à leur localisation et diversifier les essences,
- maintenir des espaces accueillants pour la biodiversité et les auxiliaires (oiseaux insectivores, batraciens, reptiles ou mammifères...),
- utiliser des méthodes douces de traitement (purins de plantes...).

Les communes, associations (environnement, jardiniers amateurs...) et particuliers peuvent télécharger le livret sur le site internet du SMAGE des Gardons dans la rubrique documentation ou se le procurer gratuitement sur simple demande auprès du SMAGE des Gardons.

Changer de regard sur son jardin

Si chaque habitant doit s'habituer à des pratiques moins intensives de désherbage sur les espaces publics (et donc à plus d'herbes de trottoir), il est souhaitable qu'il s'en inspire pour l'entretien des espaces privés.

En effet, les particuliers sont des consommateurs non négligeables de pesticides : 9% des ventes nationales. Ils sont des utilisateurs peu formés et mal informés des précautions d'usages. Ils ne connaissent pas toujours les risques sur la santé et l'environnement de ces produits. En effet, surdosages, applications sur des surfaces imperméables soumises au ruissellement, absence d'équipement de protection de l'utilisateur sont monnaie courante. L'impact de ces pratiques sur nos écosystèmes n'est pas négligeable (de 20 à 30% de la pollution par les pesticides selon les études).

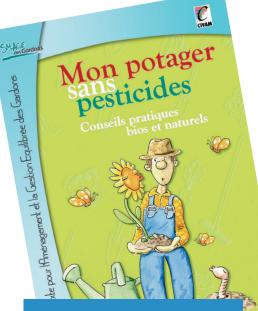
Dans l'intérêt de chaque habitant et de l'environnement, le SMAGE des Gardons invite donc chacun à changer ses pratiques afin de réduire l'exposition de tous aux produits chimiques.



Livret « Mon potager sans pesticides Conseils pratiques, bios et naturels»

Comment obtenir un sol fertile et vivant, maîtriser les herbes indésirables, éviter les maladies, limiter les ravageurs, sans pesticides ni engrais de synthèse et tout en économisant l'eau dans son potager?

Le petit guide pratique rédigé par la Fédération Départementale des CIVAM et réédité par le SMAGE des Gardons est là pour aider les jardiniers à pratiquer un jardinage respectueux de la nature et de la ressource en eau.



• à télécharger sur www.les-gardons.com

• envoi gratuit par courrier sur simple demande au SMAGE des Gardons

Extrait:

Déséquilibre généré par des traitements inadaptés

Des efforts tous azimuts!

Industries et mines : un passif en résorption progressive, des projets encourageants.

Notre bassin versant recoit plusieurs reiets polluants maieurs et des démarches sont en cours pour réduire l'impact des principaux reiets identifiés:

- investissements pour l'amélioration du traitement des effluents et révision de l'arrêté de rejet pour la plateforme chimie de Salindres et pour le bassin de boues rouges de Ségoussac,
- études d'avant-projet en cours sur le site de Saint Sébastien d'Aigrefeuille
- études environnementales sur la mine de Saint Félix de Pallières (DREAL)...
- Il reste encore du travail, mais les démarches sont amorcées et progressent.

Rejets toxiques diffus, les petites entreprises concernées : salon de coiffure, garage mécanique, pressing, lavage, peinture... sont des activités qui traditionnellement utilisent des produits classés dans la rubrique « toxiques ». Les organismes professionnels et les collectivités ont lancé des actions de sensibilisation et de collecte-traitement des produits usagés. Reste cependant à poursuivre les efforts de formation, de recherche de techniques de substitution et de suppression de rejets directs dans les réseaux d'assainissement qui ne sont pas prévus à cet effet.

Sur cette thématique, Alès Aggloméra-

tion ouvre la voie avec un programme spécifique d'animation et d'accompagnement des entreprises.

Les agriculteurs s'engagent :

Depuis près de dix ans les agriculteurs du Briançon (Domazan, Estézarques) sont engagés dans un programme ambitieux de promotion des pratiques agro-environnementales (bandes enherbées, haies, équipements de lavage, formation,...). Les résultats sont là : les suivis des résidus de pesticides dans l'eau de la rivière passent au vert!

Les Caves de Tornac et Massillargues Atuech rejoints par Lézan ont lancé en 2011 un audacieux programme de développement de l'agriculture biologique : près de 500 ha de vigne sont aujourd'hui labellisés AB et des jeunes agriculteurs sont en installation. Enfin, un plan est en réflexion active sur le territoire de la Droude sur lequel les caves coopératives souhaitent également

lancer un programme de promotion de bonnes pratiques.

Collectivités, l'assainissement encore:

les efforts consentis par les communes et leurs regroupements ont été massifs durant les 20 dernières années : réseaux séparatifs et stations d'épuration sont désormais la règle. Le chantier se poursuit malgré tout avec la réhabilitation des ouvrages anciens, la mise aux normes (qui se renforcent) et la création d'installations dans les derniers endroits où elles font encore défaut.

Ces démarches sont positives et encourageantes car elles contribuent à la diminution significative des rejets dans les cours d'eau. Il faut toutefois maintenir les efforts dans le temps et à tous les niveaux.



Rotation des cultures : gestion simplifiée

Financement:

L'ensemble des actions décrites (PAPPH, livret...) sont financées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Languedoc Roussillon, le Département du Gard et le SMAGE des Gardons. Il s'agit d'une action inscrite au Contrat de rivière des Gardons.



Adaptation des pratiques agricoles dans le vignoble de Cardet



PAPI 2013-2016 - un engagement renouvelé en matière de réduction du risque inondation

La crue de septembre 2002 a montré la vulnérabilité du bassin versant des Gardons face aux inondations. 42 000 habitants en zone inondable sont concernés. L'ensemble des pouvoirs publics (Europe, Etat, Région, Département, SMAGE des Gardons et communes) se sont engagés dans une démarche partenariale qui s'est concrétisée par la mise œuvre d'un premier Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) dès 2004. Ce plan est aujourd'hui achevé. Les objectifs ont été atteints. Toutefois, l'ampleur des actions à conduire nécessite de poursuivre les efforts, c'est l'objet du second PAPI qui vient de débuter.

Objectif atteint pour le PAPI 2004-2012 :

Depuis 2004, **141 actions** ont été mises en œuvre pour un montant total de **46 millions d'euros**.

Désormais, 3000 scolaires sont sensibilisés aux risques d'inondation. 319 élus sont formés à la gestion du risque d'inondation et 48 communes ont mis en place des repères de crues. 70 communes sont maintenant dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). 200 habitations implantées en zone inondable ont été relocalisées et 1000 propriétaires ont été conseillés sur les mesures à prendre pour mieux se protéger et protéger leurs biens du risque d'inondation (ALABRI). 460 km de cours d'eau ont été remis en état et continuent d'être entretenus régulièrement. Enfin, la consolidation et la construction d'ouvrages hydrauliques ont permis une meilleure protection de 27 500 personnes.

Continuité et nouveautés pour le PAPI 2013-2016 :

61 actions sont au programme du PAPI 2013-2016 pour un budget global de 28 millions d'euros. Ces dernières se répartissent dans différentes thématiques :

- la culture du risque : maintien des dispositifs existants (sensibiliser les scolaires et former les élus),
- la surveillance et prévention : à travers l'utilisation d'outils innovants, les communes concernées par le risque d'inondation peuvent accroître la qualité de leur mise en vigilance,
- la gestion de crise : extension de la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) auprès des communes qui n'en seraient pas déjà dotées,
- le risque inondation dans l'urbanisme : des Plans de Préventions du Risque Inondation (PPRI) sont prévus sur le Bas Gardon, l'Uzège et le secteur du bassin versant du Gardon de Saint Jean,
- la vulnérabilité des personnes et des biens : l'extension de l'opération ALABRI en Gardonnenque est prévue sur le Gardon d'Alès, Comps, Vallabrègues, Aramon et Anduze (20 000 personnes concernées),
- l'entretien des rivières : le SMAGE des

Gardons poursuit son programme d'entretien des rivières du bassin versant : traitement des atterrissements et de la végétation de berge,

- l'aménagement de protections collectives des lieux d'habitation : l'amélioration de la gestion des digues et des barrages concerne les ouvrages implantés sur les communes de Sainte Cécile d'Andorge, Alès, Les Salles du Gardon, Saint Jean du Gard, Anduze, Remoulins, Saint Geniès de Malgoirès, Théziers, Comps et Aramon. De plus, le prolongement de la digue d'Anduze est programmé ainsi que la reprise intégrale du système d'endiguement de Théziers.

La convention entérinant les engagements des différents partenaires a été signée au mois de mai 2013. La phase préparatoire laisse place maintenant à la mise en œuvre des actions.



Mme BLANC, Vice Présidente du Conseil général du Gard en charge des risques

« Depuis 2003, le Conseil général du Gard porte une politique ambitieuse en matière de réduction du risque inondation. A ce titre, il est membre et co-financeur du SMAGE des Gardons et appuie toutes les initiatives sur ce territoire.

Je remercie tous ceux qui ont œuvré avec nous à la réussite du premier PAPI qui augure la mobilisation de tous les acteurs du second afin que les résultats soient à la hauteur des attentes. »

Financement

> Les partenaires signataires de la convention PAPI sont **l'Etat, la Région Languedoc** Roussillon, le Département du Gard, le SMD et le SMAGE des Gardons.

Le coût total du programme s'élève à 28 millions d'euros :











- Etat : 12,7 M \in - Département du Gard : 4,9 M \in dont 964 k \in en financement direct

- Europe : 2,4 M \in - SMD : 3,4 M \in

- Région LR : 3,4 M \in - SMAGE des Gardons : 3,6 M \in



Signature de la convention PAPI Gardons le 16 mai 2013 : M. LAYRE (SMAGE des Gardons), M. AFFORTIT (SMD), Mme BLANC (Conseil général du Gard), M. GRAS (Région Languedoc Roussillon), M. BRAUD (Etat)









Culture du risque

Protection des bâtiments Entretien des rivières

Ouvrages hydrauliques

L'entretien des Gardons, une nécessité du quotidien



L'équipe verte du SMAGE des Gardons

Le SMAGE des Gardons dispose d'une équipe verte de 6 personnes. Elle est basée à Vézénobres et intervient sur toutes les communes adhérentes au syndicat, depuis les Cévennes jusqu'à la confluence avec le Rhône. Son objectif est **d'assurer** l'entretien de la végétation en premier lieu dans les secteurs à risque d'embâcles comme les zones urbaines. Les arbres déstabilisés menacant d'obstruer les ponts en cas de crue et la végétation qui réduit la section d'écoulement sont tronconnés et évacués. Son action permet également de maintenir en bon état la végétation de berge, appelée ripisylve, en favorisant sa régénérescence.

L'équipe verte intervient également en cas d'urgence, notamment après les crues.

Les travaux complémentaires de restauration forestière

Depuis 2002, du point de vue de l'entretien de la végétation, le SMAGE des Gardons a assuré le désembâclement postcrue puis la remise en état général du bassin versant. Il est maintenant nécessaire de maintenir dans un état satisfaisant l'ensemble des cours d'eau qui couvre les 122 communes adhérentes au SMAGE des Gardons. En complément de l'équipe verte, le syndicat fait intervenir des entreprises notamment pour les travaux nécessitant des équipements lourds. En effet, ce sont plus de 600 km de rivière qui sont à entretenir sur 1200 km en gestion.

Le cas particulier des atterrissements

Les Gardons présentent des atterrissements (amas de galets dans le lit de la rivière) pour lesquels le SMAGE des Gardons a mis en place une gestion spécifique. En effet, il est nécessaire de maintenir une bonne capacité d'écoulement des crues. Pour ce faire, l'excès de végétation est retiré. Par ailleurs, l'extraction des graviers menée durant le XX^{ème} siècle a conduit à un déficit très important de matériaux dans les Gardons. Pour faciliter le transport solide naturel, les atterrissements sont décompactés par scarification. Les manipulations réalisées dans le cadre de ces travaux prennent en compte la présence d'espèces invasives comme la Renouée du Japon. Leur dissémination est évitée.

L'ensemble des travaux d'entretien est financé par l'Agence de l'eau, le SMD et le SMAGE des Gardons.



SMD GARD





Romuald BARRE. chef de l'équipe verte du SMAGE des Gardons

« J'ai fait partie de l'équipe qui a assuré les travaux de restauration de la Vallée obscure sur la commune de Peyrolles en Cévennes. Il s'agissait d'entretenir la végétation et de reconstituer les ouvrages en pierres sèches (les tancats) dans le but de préserver la ressource en eau. Ce chantier difficile a été formateur pour moi. Il m'a permis d'intégrer l'équipe du SMAGE des Gardons. C'est avec plaisir que toute l'équipe verte du SMAGE des Gardons assure l'entretien des Gardons et de leurs affluents. Le territoire est très diversifié : des torrents cévenols aux plaines du Gardon. Notre motivation reste intacte après 6 ans d'intervention. »



L'équipe verte du SMAGE des Gardons Xavier PRADY, Mikael BAPPEL, Lionel GIBERT, Romuald BARRE, Marc MARTIN, Abdelkrim MEZGHENNA

Le SMAGE des Gardons a déménagé en mai 2013 suite à l'acquisition de locaux derrière la gare de Nîmes (Espace Feuchères). Nos coordonnées ont donc changé :

6, avenue Général Leclerc - 30000 NIMES

Tel : 04 66 21 73 77- Fax : 04 66 21 24 28 - smage@les-gardons.com

Pour recevoir gratuitement le journal des Gardons chez vous tous les ans, il vous suffit d'en faire la demande au SMAGE des Gardons. L'envoi peut être fait par courrier ou par courriel, à vous de choisir.

Le SMAGE en quelques chiffres :

Budget 2013:

- Fonctionnement : 2 016 991 dont 52% pour les études et travaux
- Investissement : 3 025 723 €

Équipe 2013 :

16 agents - www.les-gardons.com / rubrique contacts - avec le soutien financier de l'Etat, de l'Agence de l'eau, du SMD, de la Région LR et du Conseil général du Gard (membre).



Bucheronnage sur le Gardon d'Anduze

Indicateur de budget (investissement) 0010

0010

locaux

	compte administratif	budget prévisionnel
Études	15%	34%
Travaux	85% dont 30% pour	66% dont 10% pour

locaux











ADAPTATION DU BÂTI AU RISQUE INONDATION

L'opération ALABRI en Gardonnenque s'achève sur un bilan positif car plus de 500 diagnostics de logements ont été réalisés sur les 1000 bâtis concernés. Elle sera prochainement étendue sur les territoires du Grand Combien, Ribaute les Tavernes, Vézénobres, Comps, Vallabrègues et Aramon.

Les bâtiments publics des communes de Cardet, Saint Geniès de Malgoirès, Ners et Brignon seront équipés de batardeaux (système d'obturation des portes qui empêchent l'eau d'inonder les bâtiments) avant la fin de l'année.



Création d'un espace refuge à Brignon

ETUDE DE DANGER DES DIGUES DE COMPS, D'ARAMON ET DE **REMOULINS**

Les communes de Comps, Aramon et Remoulins sont propriétaires de digues. Conformément à la règlementation, elles ont l'obligation de réaliser des études de danger. Le SMAGE des Gardons apporte son appui pour mener à bien ces prestations dont les résultats sont attendus pour le début 2014.

LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES CONTINUE **EN 2013**

Le SMAGE des Gardons a lancé durant l'été 2012 un important plan de gestion de la jussie. Il consiste à arracher cette plante aquatique jugée invasive à cause de son pouvoir de développement très important qui conduit à une dégradation des milieux naturels du Gardon et à une limitation des usages de celui-ci. Les entreprises en ont extrait en 2012, 580 m³ en arrachage manuel sur 67 km de cours d'eau et 326 m³ en arrachage mécanique sur 1 km. Elles ont repris leurs interventions dès ce printemps 2013. Le Gardon de Ners à Remoulins est concerné par ces travaux qui devraient durer jusqu'au mois d'octobre 2013. Des moyens mécaniques sont déployés sur le Gardon à Ners et ponctuellement sur d'autres secteurs (bateaux, engins amphibies). Les zones difficiles d'accès et peu colonisées sont traitées par arrachage manuel. L'objectif poursuivi est d'éviter une implantation irréversible en Gardonnenque, sur le Gardon d'Anduze et le Gardon d'Alès comme c'est le cas sur le Bas Gardon. L'année 2013 marque également la poursuite et le développement des actions de lutte contre la Renouée du Japon.



Arrachage mécanique de la jussie en Gardonnenaue

PLANS LOCAUX DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN CÉVENNES : GESTION DES BÉALS

Dans le cadre de l'étude pour la définition de plans locaux de gestion de la ressource en eau sur les bassins versants de la Salindrenque et du Gardon de St Jean, plusieurs usagers de béals ont été rencontrés en début d'année. En partenariat avec la chambre d'agriculture du Gard et sur la base des résultats de l'étude, différentes actions adaptées à chaque béal ont été définies avec pour objectifs la mise en conformité et l'optimisation des prélèvements d'eau. Les premiers aménagements ont eu lieu durant l'été. Des études similaires sont en cours sur les bassins versants des Gardons de Mialet, d'Anduze et le Galeizon (portée par le SI d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon).



Verger irrigué par un béal en Cévennes



POINT D'AVANCEMENT SUR LA RÉVISION DU SAGE

Au terme de 4 années de concertation, la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons, débutée en septembre 2009, atteint cet automne 2013 l'étape de validation du document par la Commission Locale de l'Eau des Gardons. Le périmètre du SAGE, jusqu'alors basé sur une logique administrative (148 communes), repose désormais sur une base géographique: 172 communes, dont tout ou partie du

territoire appartient au bassin versant des Gardons, sont intégrées à la démarche. Ce nouveau périmètre a été validé par arrêté préfectoral le 16 janvier 2013.

Une fois approuvé par le Comité de bassin Rhône Méditerranée (début 2014), le projet de SAGE sera alors soumis à enquête publique mi 2014 préalablement à son approbation par les préfets du Gard et de la Lozère.

Plusieurs guides d'accompagnement du SAGE seront également réalisés en 2014/2015 pour en faciliter sa compréhension et son interprétation par les acteurs et le grand public. Les grandes thématiques seront abordées : la gestion quantitative de la ressource en eau, la gestion du risque inondation, l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation et la reconquête des milieux aquatiques.

Les différents projets présentés sont financés par l'Union Européenne (FEDER), l'État, l'Agence de l'Eau, la Région Languedoc Roussillon, le Département du Gard et le SMD.













Gardon nature





Le retour de la loutre d'Europe

La loutre, un retour progressif vers ses territoires d'antan

Occupant l'ensemble du territoire français par le passé, ce mammifère aquatique voit son aire de répartition restreinte au centre de la France et à la façade atlantique dans les années 80. Mais, au cours des 20 dernières années, sa présence est à nouveau signalée sur des territoires dont elle avait disparu, tel que le Languedoc-Roussillon (affluents cévenols). Si le statut de l'espèce semble moins préoccupant en France (Liste rouge de l'UICN 2009), il le reste particulièrement au niveau européen. Ainsi, la reconquête de ces territoires fait l'objet d'un suivi au niveau national par un réseau de scientifiques, gestionnaires et bénévoles. Dans ce cadre, la loutre a été observée sur les affluents cévenols du Gardon (notamment Gardon de Saint Jean, Salindrengue, Gardon de Mialet, Gardon d'Anduze, Galeizon et Gardon d'Alès aval) et sur l'amont de la Gardonnenque jusqu'à la confluence avec la Droude. Sa présence est ensuite plus rare. Elle est qualifiée de «probable » dans le secteur des Gorges du Gardon. La limite de présence se situe aux alentours de Montfrin en aval du bassin versant. Ces observations attestent de l'amélioration de la aualité des rivières du bassin versant des Gardons et de l'efficacité des mesures de protection prises à l'échelon national.

Un Plan National d'Actions 2010-2015 (PNA)

Sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le Plan National d'Actions est coordonné par la DREAL Limousin et piloté par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM). En Languedoc-Roussillon, l'union Meridionalis supervise le projet, appuyée au niveau départemental par des **opérateurs locaux** (COGARD pour le Gard, ALEPE pour la Lozère). 31 actions d'étude, de protection et de communication vont ainsi être mises en œuvre en 6 ans.

Journal d'information du SMAGE Octobre 2013 • n°8

Edition : 5 500 exemplaires
Directeur de publication : J. LAYRE
Rédacteur en chef : E. RETAILLEAU, L. GEORGES
Maquette : Crayon Bleu
Impression : Pure Impression
Dépôt légal : octobre 2013



Loutre d'Europe



Elles doivent concourir notamment à améliorer les connaissances sur l'espèce (répartition, comportement, habitat) et à mieux comprendre les enjeux liés à sa présence afin de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées (cohabitation avec les usages tels que la pisciculture, le tourisme, etc.). Cette connaissance est indispensable pour assurer une meilleure protection de l'espèce par le maintien de milieux favorables à son installation et la restauration de milieux aquatiques dégradés.

Des mesures favorables

D'une manière générale, la protection des zones humides (ripisylves, mares, étangs, marais, prairies humides, etc.), le maintien d'un débit minimal dans les cours d'eau, l'amélioration de la qualité des eaux, la présence de corridors écologiques, la divagation naturelle des cours d'eau sont des atouts favorables au maintien et à la reconquête des territoires par cette espèce. Ces mesures lui assurent une ressource alimentaire pérenne et des zones de reproduction et de repos.

Pour en savoir plus : http://www.sfepm.org/pdf/LR_2011-2012.pdf

Journal financé par le SMAGE, le Conseil général du Gard et l'Agence de l'Eau RM

